

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 23 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 23 mars à 20h30, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Josée VILLAUTREIX, maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 18 mars 2021.

Secrétaire de séance : M. Adrien PRIVAT.

**PRÉSENTS :**

Mme VILLAUTREIX Marie-Josée, M. POUPIN Didier, Mme GILLET Catherine, M. GAILLOT Bruno, M. LANNELUC Fabrice, Mme BELINE Patricia, M. OLLMANN Henri, Mme LARBAT Séverine, Mme AUDEMARD Agathe, M. PRIVAT Adrien, M. HAFID ALAOUI Morad, Mme DUROX Isabelle.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme LEJEUNE Catherine a donné pouvoir à Mme BELINE Patricia.  
M. DALMON Baptiste a donné pouvoir à Mme VILLAUTREIX Marie-Josée.  
Mme LARCARDE Elphie.

**ORDRE DU JOUR**

1. Compte de gestion 2020 : Commune
2. Compte Administratif 2020 : Commune
3. Affectations du résultat : Commune
4. Vote des taxes 2021
5. Vote des subventions 2021
6. Budget Primitif 2021 : Commune
7. ONF : Programme d'entretien des équipements touristiques
8. Signature du protocole relatif à l'accès à Vigifoncier dans le cadre de la convention cadre entre la SAFER et la CDCIO
9. Création d'un poste de vacataire pour la saison estivale

Questions diverses

Mme le Maire remercie Mme Martin, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) de sa présence à ce conseil municipal pour le vote du budget. Mme Martin fait part de la réorganisation des services des Finances Publiques avec la création d'un Service de Gestion Comptable (SGC), et stipule qu'elle sera l'interlocuteur privilégié en conseil budgétaire, en qualité de comptable....

Mme le Maire répondra aux questions transmises par écrit par Mme Durox Isabelle et M. Morad Hafid Alaoui.

Approbation du procès-verbal du 16 février 2021 :

Madame le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du 16 février 2021 et demande s'il y a des remarques. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal du 16 février 2021 est adopté.

### 1. Compte de gestion 2020 : Commune

Mme Martin donne lecture des principaux chiffres du compte de gestion.

Après avoir constaté la similitude entre les comptes de gestion de la Commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur, pour l'exercice 2020 pour la Commune, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### 2. Compte administratif 2020 : Commune

Après présentation des comptes administratifs, Madame le Maire quitte la séance ; l'assemblée propose la présidence à Mme GILLET Catherine qui donne lecture des comptes administratifs 2020 :

#### COMMUNE

##### *Section de Fonctionnement*

Dépenses 1 904 265.27€

Recettes 2 368 776.79 €

##### *Section Investissement*

Dépenses 653 469.31 €

Recettes 553 395.11 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote le compte administratif 2020 de la commune tel que présenté ci-dessus.

### 3. Affectation du résultat : Commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après, avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, constate que le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de : 464 511.52€.

Il rappelle que seul le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'affecter le résultat de la façon suivante :

a. <u>Résultat de l'exercice N</u> (+ excédent) ou (- déficit)	<b>+464511.52€</b>
b. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du cpte administratif N - 1 (si déficit) R 002 du cpte administratif N - 1 (si excédent)	<b>+ 540576.52€</b>
<b>Résultat à affecter : d. = a+ b+ c</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D002 du budget)	<b>+ 1005088.04€</b>

<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement N</u>	
D 001 (besoins de financement)	<b>-250882.09€</b>
R 001 (excédent de financement)	
<u>h. Montant des restes à réaliser d'investissement N: dépenses</u>	
	<b>- 140455.94€</b>
<b>Besoin de financement (e+f+g+h)</b>	<b>391338.03€</b>
<b>AFFECTATION</b>	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
	<b>391338.03 €</b>
2) Report en exploitation R002	
	<b>613750.01€</b>

#### 4. Vote des taxes 2021

Madame le Maire propose au conseil municipal le vote des taux suivants avec une augmentation de 1%.

Pour rappel pour 2020 :

TFB (Taxe Foncière ) 2020 → 26,53%

TFNB (Taxe Foncière Non Bâtie) 2020 → 51.65 %

Avec la réforme de la TH, les communes doivent voter leur taux de TFB 2021 en tenant compte du taux départemental de TFB qui est de 21.5%.

Contributions	Taux 2021 avec augmentation	Taux 2021 avec augmentation
	de 1%	de 1.5%
T.F.B	48.51%	48.75%
T.F.N.B.	52.16%	52.42%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote les taxes 2021 avec une augmentation de 1%.

5. Vote des subventions 2021

Rapporteur : M. Fabrice LANNELUC

Dénomination	Subvention 2021
Allure Libre Oléron	950
Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint-Trojan-les-Bains	1500
Collège Aliénor d'Aquitaine (26 élèves x 40€)	960
Le Lien APE Collège Aliénor d'Aquitaine	260
BMO Balades Musicales en Oléron	1500
Bibliothèque	3845
CAVIP	6000
Club Nautique du Coureau d'Oléron	5500
Club pongiste du Pays Marennes-Oléron	500
Comité de Jumelage	450
DAC! Danse Au Château!	200
F.A.V.E.C	300
FNACA Oléron Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	150
Judo Club Saint-Pierre	120
L'Oignon Le Saint Turjan	3500
Les Amis du Cinéma	2800
Les Chats d'Ø	1500
Les Filles du Sud Oléron	600
Musiques au pays de Pierre Loti	2000
O.C.C.E coopérative scolaire école Henri Seguin	500
Oléron Football Club	160
Oléron VTT	950
Parents d'Elèves du R.P.I "Les Écoliers du bout de l'île"	800
Pétanque Saint Trojanaise	600
Philharmonique Oléronaise	100
Société des Régates de Saint-Trojan	2500
Tennis Club de l'Ile d'Oléron	5500

UNCAFN Union Nationale des Combattants de Charente-Maritime Marennes Oléron	90
SNEMM 600e section de l'île d'Oléron	60
ArTborescence	160
CCLSO: Comité de Commémoration de la Libération SEUDRE-OLERON Chemin de Mémoire 1940-1945	100
Amicale de la Résistance	100
GYM OLERON	280

TOTAL

44535

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote les subventions communales 2021 telles que présentées ci-dessus sauf pour les subventions suivantes :

- Les Chats d'O : Mme Isabelle DUROX ne prend pas part au vote.
- Oléron Football Club : M. Morad HAFID ALAOUI ne prend pas part au vote.
- Parents d'Elèves du R.P.I "Les Écoliers du bout de l'île" : Mme Agathe AUDEMARD ne prend pas part au vote.

#### 6. Budget primitif 2021 : Commune

Madame le Maire propose de voter le budget primitif 2021. Les budgets s'équilibrent comme suit :

##### Commune

##### Fonctionnement

Dépenses	2 805 236.01 €
Recettes	2 805 236.01€

##### Investissement

Dépenses	1 599 320.12€
Recettes	1 599 320.12€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote le budget primitif 2021 de la commune tel que présenté ci-dessus.

7. ONF : Programme d'entretien des équipements touristiques

Rapporteur : M. POUPIN Didier

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'Office National des Forêts a fait parvenir son projet d'entretien touristique en forêt domaniale pour 2021 sur le territoire communal.

Descriptif des travaux	Prix 2020 en €	Prix 2021 en €
Entretien voirie et aires de stationnement	14955,00	10377,00
Entretien du dispositif anti-pénétration (fourniture de plots- pose)	1300,00	936,00
Entretien des sentiers - sécurisation cyclistes		324,00
Élagage de sécurité aires d'accueil et parkings	970,00	7776,00
Abattage d'arbres de diam sup à 30cm sur l'ensemble des sites	1150,00	
Entretien de la signalisation routière		
Nettoyage des panneaux- entretien général		
Caillebotis et autre (Gatseau) : pose, dépose, entretien	7800,00	2598,00
Renaturation d'une partie du parking du petit train		
Déplacement d'une barrière – passe des bouillats		
Fourniture et pose d'une barrière en bois – parcelle 57		
Entretien des tables, bancs Gatseau	1360,00	
Entretien des mobiliers Gatseau – Grande Plage		6843,00
Fourniture et pose de 2 portiques sur le parking du Petit Train		
Entretien des poubelles : ramassage et nettoyage quotidien pendant la saison estivale	9010,00	5406,00
Entretien des sanitaires : vidange et nettoyage quotidien pendant la saison estivale	1920,00	1155,00
Forfait urgence	3465,00	2310,00
<b>SOUS - TOTAL</b>		

Prestation de maîtrise d'œuvre	6290,00	5658,75
<b>TOTAL HT</b>	<b>48220,00</b>	<b>43383.75</b>

Le coût total pour la commune est de 43383.75€ HT, déduction faite de la participation du Conseil Départemental 17 de 28 922.50€ HT, pour un coût total de 73 306.25€ HT .

De même, l'ONF propose un programme d'entretien complémentaire sur les ailes de saison (du 12/04 au 13/06 et du 13/09 au 01/11 soit 16 semaines) dans le cadre du programme Oléron 21.

L'entretien complémentaire comprend :

- Entretien, réparation, dessablage caillebotis et platelage - remplacement des lattes si besoin.
- Ramassage des déchets sur les sites d'accueil et nettoyage des toilettes sèches de la Grande Plage et sanitaires automatiques de Gatseau.
- Maîtrise d'œuvre et suivi de travaux.

Le coût pour la collectivité (20% du montant total) serait de 1015, 45€ HT, déduction faite de la participation du Conseil départemental 17 de 4061.80€ HT, pour un coût total de 5077.25€ HT .

Mme DUROX Isabelle souhaiterait une réhabilitation de tout ou partie du parcours sportif. Mme VILLAUTREIX et M. POUPIN indiquent que le parcours sportif a déjà fait l'objet de discussions au sein des précédents conseils municipaux et qu'aujourd'hui l'ONF travaille sur ce projet. M. GAILLOT indique qu'un projet de parcours découverte de la flore est également en cours de réflexion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le projet d'entretien touristique en forêt domaniale pour 2021 sur le territoire communal pour un montant de 44399.20€ HT.

8. Signature du protocole relatif à l'accès à VIGIFONCIER dans le cadre de la convention cadre entre la SAFER et la CDCIO

Rapporteur : M. GAILLOT Bruno

Madame le Maire explique que :

La Safer (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Foncier) propose de signer un protocole d'accord avec la commune au titre de l'accès à un outil de veille foncière « VIGIFONCIER » et cela dans le cadre de la convention cadre signée avec la CDC de l'île d'Oléron.

A travers un compte ouvert à l'intention de la commune sur le site VIGIFONCIER, la commune pourra accéder à l'ensemble des informations en termes de veille foncière sur son territoire.

La collectivité sera informée en temps réel des projets de vente de biens sur sa commune, pourra connaître leur nature et visualiser les parcelles sur une carte.

Un courriel d'alerte sera envoyé à chaque nouvelle information.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de donner pouvoir à Mme le Maire pour signer l'ensemble des documents afférents à l'opération et notamment le protocole d'accord tel que présenté.

## 9. Création d'un poste de vacataire pour la saison estivale

Rapporteur : Mme GILLET Catherine

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de recruter un vacataire pour effectuer une mission spécifique et ponctuelle à caractère discontinu, rémunéré à la vacation et après service fait. Il s'agit d'ouvrir les barrières du centre-ville en période estivale ainsi que celle de la route de la Grande Plage les mercredis soirs, après la journée des « mercredis à vélos ».

L'agent effectuera cette tâche en fonction du planning établi par l'autorité territoriale. La vacation serait de 15€ brut de l'heure. (pour information : tous les soirs, sauf le jeudi (marché nocturne) de 22h à 23h ainsi que le samedi et le dimanche de 15 à 16h et de 17 à 18h).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de recruter un vacataire pour effectuer une mission spécifique et ponctuelle à caractère discontinu, rémunéré à la vacation et après service fait.

Questions diverses :

Mme le Maire lit les différentes questions posées par Mme Durox Isabelle et M. Morad Hafid Alaoui.

**L'écho du Mimosa** : « Dans le dernier écho du Mimosa, la municipalité se félicitait d'avoir acheté pour la bibliothèque un certain nombre des derniers prix littéraires. Nous aimerions savoir pourquoi la commune n'a pas fait l'acquisition de ces ouvrages auprès de notre Tabac Presse qui les avait tous en rayons. Il fait l'effort justement de proposer un maximum d'ouvrages récents et plébiscités pour attirer plus de clientèle. Notre buraliste était prêt à accorder une réduction de 10%. Pourquoi ne pas avoir fait bénéficier notre commerçant local de ces achats, d'autant plus en cette période économique difficile ? »

Madame le Maire indique que c'est l'association qui gère la bibliothèque, qui achète les livres.

**Libraire ambulant sur le marché** : « Le préjudice commercial sera certain pour la Presse rue de la République. Elle propose déjà un grand choix de romans, livres jeunesse, bandes dessinées, livres de la région et d'éditeurs locaux, jeux de sociétés. Pourquoi lui imposer cette concurrence ? »

Madame le Maire indique que les élus ont reçu un libraire souhaitant s'installer sur le marché de la commune à l'année, une journée par semaine. Il proposerait un choix de livres complémentaires à ceux de la Presse.

**Minibus** : Madame le Maire indique que le minibus actuel va être renouvelé. Ce minibus est mis à disposition par INFO COM et par convention à la commune. Madame le Maire précise que ce sont les annonceurs, qui le souhaitent, qui achètent les encarts publicitaires présents sur ce minibus. Pour information, la commune finance également le minibus par l'achat d'un encart.

Ce minibus est utilisé aussi bien par les associations que par le personnel dans un cadre professionnel. Une expérience de transport à la demande sous certaines conditions pourrait également se développer.

**Eclairage public** : L'éclairage a déjà été réduit il y a quelques années afin de diminuer le coût de consommation en énergie. Cet éclairage répondait également à la problématique des ostréiculteurs sur le port. Aujourd'hui, le changement, en fonction des heures de couvre-feu est difficile car il nécessite la présence d'un technicien pour moduler les horloges astronomiques.

**Déchets sur conteneurs parking des camping-cars à côté de la caserne des pompiers** : Madame le Maire indique que les services techniques passent régulièrement. Par ailleurs, ce constat a déjà été signalé.



Démission de M. Poupin Didier, Premier Adjoint : M. Poupin demande la parole en fin de séance et donne lecture du texte qu'il a rédigé. Il informe le conseil municipal de sa décision de démissionner de son poste d'adjoint.

Fin de séance : 22h15